La prochaine séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, Salle Arlène-Murray, au 14, rue Philippe-Côté à 18h30.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : richard.joyal@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

Ouverture de la séance

Adoption de l'ordre du jour

Première période de questions

1. Commission de la gestion des eaux

1.1 Octroi de contrat pour la caractérisation environnementale des sols sur la pleine profondeur des excavations

2. Commission des matières résiduelles

2.1 Autorisation de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois de RECYC-QUÉBEC

Deuxième période de questions

Clôture de la séance extraordinaire

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, Salle Arlène-Murray, mercredi le 24 mai 2023, à 18h30.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Marie-Josée Lamothe	Yves Gnocchini
Mona Beaulac	

Est- absent : Le conseiller Pierre Le Blanc

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Sont également présents : Richard Joyal, Directeur général et greffier-trésorier.

23-05-150 **Ouverture de la séance**

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil ouvre la séance

ADOPTÉE

23-05-151 **Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

N.M. **Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi**.

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 19 mai sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

Aucun citoyen ne se prévaut de la première période de question.

23-05-152 **Octroi de contrat pour la caractérisation environnementale des sols sur la pleine profondeur des excavations**

Considérant le bouclage du réseau d'eau potable sur la rue Philippe-Côté, de la séparation des réseaux des rues des Pins et Plaisance, du remplacement du réseau d'aqueduc sur les rues Des Pins et Plaisance et de la réfection de l'intersection Philipsburg /Dutch/Plaisance;

Considérant le nouveau règlement environnemental sur la gestion des sols contaminés «Trace Québec» qui devrait entrer en vigueur au mois de juin;

Considérant que la Ville de Bedford a demandé une offre de services professionnels à LABO Montérégie pour effectuer la caractérisation environnementale des sols sur la pleine profondeur des excavations prévues au projet;

Considérant qu'une offre de service a été reçue de LABO Montérégie au prix forfaitaire de 11 450 $, plus les taxes applicables et que ce prix est jugé acceptable.

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil octroie le contrat pour les services professionnels du LABO Montérégie tel que décrit dans leur offre de service PTE23-05-09 au prix forfaitaire total de 11 450 $, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

La conseillère Marie-Josée Lamothe arrive à la séance à 18h34

23-05-153 **Autorisation de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois de RECYC-QUÉBEC**

Considérant l'opportunité d'obtenir de l'aide financière via le Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois de RECYC-QUÉBEC, jusqu'à 70 % des frais admissibles, et ce, pour un montant maximal de subvention de
75 000 $;

Considérant que la dernière date de dépôt pour pouvoir bénéficier de ce programme est le 1er juin 2023;

Considérant que la Ville de Bedford offre le service d'écocentre local depuis 2013 et que celui-ci est accessible, sans frais à la visite pour tous les citoyens résidentiels de la MRC, et conséquemment, par le biais d'une quote-part, la MRC rembourse les dépenses encourues à la Ville de Bedford;

Considérant que par le biais de la résolution 100-0323, la MRC et la Ville de Bedford ont conclu une entente intermunicipale en 2023, ayant pour objet (i) la délégation partielle de compétence (visant uniquement l'écocentre) par la Ville de Bedford à la MRC afin que celle-ci assure la gestion de certaines opérations en lien avec les MATIÈRES RECYCLABLES, AUTRES MATIÈRES, ainsi que des RDD non conformes; et (ii) de prévoir les modalités de fonctionnement de l'écocentre;

Considérant que le projet d'optimisation vise à réduire le nombre de ressources humaines nécessaires pour opérer le site, améliorer la sécurité du site et réduire le temps d'attente;

23-05-153
(suite)

Considérant que les optimisations proposées sont les suivantes :

1. La modification du quai de déchargement;
2. L'optimisation de la zone des résidus domestiques dangereux (RDD) par l'imperméabilisation de la surface et l'ajout d'un toit;
3. L'optimisation de la signalisation;
4. La création d'un espace de réemploi.

Considérant que la Ville de Bedford est propriétaire du terrain accueillant l'écocentre local actuel;

Considérant que les travaux de modifications seraient prévus pour une mise en service en 2024;

Considérant que cette proposition représente des investissements estimés à 87 000 $ avant taxes;

Considérant que l'aide financière de RECYC-QUÉBEC pourrait s'élever à 60 900 $, soit 70 % du coût des investissements totaux;

Considérant que le montant à prévoir pour la MRC et la Ville de Bedford s'élèverait à près de 26 100 $, soit 30 % du coût des investissements totaux;

Considérant la résolution 196-0523 de la MRC de Brome-Missisquoi confirmant la contribution financière de la MRC pour la somme de 25 000 $;

Considérant la contribution financière de la Ville de Bedford est disponible au budget.

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil désire aller de l'avant avec la proposition d'optimisation de l'écocentre local situé sur le territoire de la Ville de Bedford.

Que ce conseil autorise le directeur général à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois de RECYC-QUÉBEC.

ADOPTÉE

La conseillère Mona Beaulac arrive à la séance à 18h36

N.M. **Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 19 mai sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

Aucun citoyen ne se prévaut de la deuxième période de question.

23-05-154 **Levée de la séance**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que la séance soit levée à 18h38

ADOPTÉE

_____
Claude Dubois, Maire

_____
Richard Joyal, Directeur général et greffier-trésorier